

Si vous êtes victime ou témoin d'incivilité ou de harcèlement, signalez-le! Il existe de l'aide et des ressources pour vous.

Votre rôle et vos responsabilités en tant qu'individu

Agir avec civilité	Respecter ses obligations légales en prenant les mesures nécessaires pour protéger sa santé, sa sécurité ou son intégrité physique et en veillant à ne pas mettre en danger celle des autres relatif à la <i>Loi sur la santé et la sécurité du travail</i> (art. 49)
Respecter la politique en matière de promotion de la civilité et de prévention du harcèlement au travail et le code de civilité adopté par l'employeur	Exprimer à la personne concernée lorsque l'on ressent un inconfort
En fonction du niveau hiérarchique de l'harceleur, demander du soutien soit à la direction, à la présidence du CA ou à la représentante syndicale	Dénoncer toute forme d'incivilité et de harcèlement au travail pour soi (victime) et pour les autres (témoin)
Porter un regard critique sur son propre comportement	Gérer les désaccords avec la personne concernée en utilisant des moyens appropriés afin de prévenir les conflits

Ce document est tiré de l'initiative de l'AQCPE «dupersilentrelesdents.com», un projet révélateur qui souhaite mettre en lumière les comportements de harcèlement psychologique et d'incivilité et informer à la fois employés et employeurs sur leur pouvoir d'agir.

Parce que chacun d'entre nous est témoin d'incivilité ou de harcèlement à un moment ou un autre et chacun réagit différemment. (Un peu comme lorsque l'on voit une personne avec une brindille de persil coincée entre les dents, il est difficile de savoir comment réagir.)

L'objectif ultime? Encourager les milieux de travail à être exempts de harcèlement!



Ce projet est réalisé grâce au soutien financier de la CNESST par son [Programme visant la lutte contre le harcèlement psychologique ou sexuel dans les milieux de travail.](#)